



INFOLETTRE APELS - PRINTEMPS 2017

Bonjour {Contact_FullName},

Pour diverses informations (blogue, procès-verbaux, précédents flash-Infos et infolettres, documents d'information, etc.) n'hésitez pas à consulter le site de l'APELS à l'adresse <http://www.lacstukely.com>. Si vous éprouvez des difficultés à le consulter, n'hésitez pas à nous contacter en nous écrivant à associationlacstukely@gmail.com

LES SUIVIS

• APPEL DE CANDIDATURES (POSTES À POURVOIR AU CA)

Le lundi 3 avril 2017, à 17 h 00, se terminait la période de mise en candidature pour les 4 postes du CA venant à échéance au 1er juin. Aux quatre membres sortants, lesquels avaient fait connaître leur intention de poursuivre, s'est ajoutée une nouvelle candidature.

Alors que les membres de l'actuel CA, tous des bénévoles, voient leurs tâches s'alourdir significativement avec l'accroissement non seulement du nombre mais aussi de l'importance des dossiers, il leur est apparu qu'il pourrait être souhaitable d'élargir le CA à 9 membres (actuellement 8).

Dans cet esprit, cette modification (article 20) du nombre des administrateurs sera soumise aux membres de l'APELS lors de la prochaine assemblée générale annuelle (AGA) qui aura lieu le samedi 27 mai prochain. L'ordre du jour, le procès-verbal de l'AGA 2016 ainsi que les autres documents afférents vous parviendront avec l'avis de convocation au moins dix jours avant sa tenue. Venez nombreux!

• FINANCEMENT ET DIVERS TRAVAUX

Lors de sa séance ordinaire du 3 avril dernier, la Municipalité d'Eastman a donné son aval à trois demandes déposées par l'APELS. Plus précisément, il y s'agissait :

- de dresser un inventaire des plantes aquatiques au lac Stukely, incluant la production d'un rapport et de cartes de localisation. La Municipalité mandatera le RAPPEL pour ce faire et accorde un montant de 4 750 \$ (plus les taxes applicables) au projet;
- d'établir un plan de contrôle de l'érosion dans le secteur de la rue de Céphée. La Municipalité mandatera le RAPPEL pour produire un plan de contrôle de l'érosion dans ce secteur, pour un montant de 2 100 \$ (plus les taxes applicables);
- d'une autorisation d'acquisition, par l'APELS, de bouées destinées à délimiter deux des secteurs touchés par le myriophylle au lac Stukely. Un montant maximal de 2 600 \$ a été alloué à l'APELS pour ce faire (voir également plus bas).

• CONSULTATIONS SUR LE REHAUSSEMENT DU BARRAGE DE JOUVENCE



Le CA de l'APELS vous laissait savoir, dans sa dernière infolettre (Hiver 2017), que la Municipalité d'Eastman lui avait demandé un avis concernant un éventuel rehaussement du barrage de Jouvence comme mesure de mitigation de fortes pluies. Le CA avait à ce moment jugé bon d'y surseoir, le temps de se documenter plus avant et de consulter ses membres.

À la suite de quoi, en l'absence d'études existantes sur les impacts

potentiels sur l'érosion des rives du lac Stukely qui pourrait découler d'un rehaussement (même temporaire) du niveau d'eau et à la lumière d'interventions formulées par certains de ses membres, le CA a conclu qu'il ne pouvait pas souscrire à une telle possibilité évoquée par la Direction de Barrages publics Québec. L'APELS recommandera donc à la Municipalité d'Eastman de ne pas accepter le projet.

Le CA tient d'ailleurs ici à remercier les membres qui ont pris le temps de lui faire part de leurs commentaires.

• APPUI À « PLAISANCE OU DÉPLAISANCE »

Dans notre dernière infolettre, nous vous informions que le CA de l'APELS avait convenu d'accorder son appui aux associations de protection des lacs Massawippi et Memphrémagog dans le cadre d'un mouvement réclamant de plus grands pouvoirs aux élus municipaux en ce qui concerne la réglementation de la navigation sur nos lacs. Pour rappel, il ne s'agit pas d'interdire la navigation, mais de favoriser une navigation plus responsable. Notre résolution d'appui a été acheminée aux 16 élus, députés fédéraux et provinciaux de notre région.



LES DOSSIERS EN COURS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

• LE MYRIOPHYLLE À ÉPI

- Séances d'information et vigie

Après 16 présentations à presque tous les intervenants du lac Stukely, d'autres consultations sont déjà prévues. La vigie sur les actions préventives et curatives se poursuit, notamment pour les sites plus « touristiques ». Si vous n'avez pu participer à l'une de ces séances d'information, il vous est possible de consulter [en cliquant ici même la présentation](#) (au format PDF) faite lors de la dernière.

- Mise en oeuvre des premières mesures

Le dossier progresse et l'APELS a déjà obtenu le soutien financier (voir plus haut) de la Municipalité d'Eastman pour effectuer les études requises en vue de l'obtention d'un permis de traitement du myriophylle à épi auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Ces études et dossiers consistent concrètement en :

- la caractérisation des deux ruisseaux de la rue de Céphée au Domaine des Étoiles (sites pilotes);
- l'inventaire des plantes aquatiques du Lac Stukely, prérequis pour l'obtention du permis;
- l'obtention de crédits pour mettre en place des zones protégées pour les sites pilotes de traitement du myriophylle à épi. À cet effet, vous verrez d'ailleurs d'ici la fin mai les **premiers signes de prévention** sur le lac Stukely.

À l'aide de bouées (barils recyclés) et de lignes de « natation » (bidons de lave-glace recyclés), l'APELS délimitera les deux zones protégées cette année, c'est-à-dire dans lesquelles aucune embarcation et aucune activité ne seront permises. Ces bouées porteront des autocollants avec texte et pictogramme afin d'assurer la protection des lieux et ainsi éviter la propagation de la plante. Son traitement proprement dit ne pourra cependant pas commencer avant l'année prochaine car il est nécessaire d'obtenir le permis du MDDELCC, étape qui peut prendre un certain temps.

TRAITEMENT du MYRIOPHYLLE À ÉPI
ZONE PROTÉGÉE
AUCUNE EMBARCATION ou ACTIVITÉ PERMISES
Association pour la protection du lac Stukely



Des pictogrammes seront également affichés sur les bouées de sécurité nautique disposées à l'entrée des baies où la présence du myriophylle a été répertoriée.

- Bonnes pratiques en prévention : le lavage des embarcations

Toujours en lien avec la problématique du myriophylle, l'APELS poursuit des démarches pour que soient mises en oeuvre au lac Stukely de bonnes pratiques de préservation. Comme on peut le constater dans cette vidéo, le lavage des embarcations est une mesure qui contribue à prévenir les invasions non seulement des plantes aquatiques, dont le myriophylle, mais aussi des espèces fauniques envahissantes comme la carpe asiatique, le cladocère épineux, la moule zébrée et autres indésirables : <https://www.youtube.com/watch?v=RC4qLKF6ofg>



• LA SÉCURITÉ NAUTIQUE : INSTALLATION DES BOUÉES



Cette année, le repérage pour le positionnement des bouées nautiques aura lieu les 8 et 9 mai prochains. L'installation, elle, devrait se faire à la fin du mois de mai. L'APELS tient à remercier la Base de plein air Jouvence pour le prêt d'une embarcation pour la repérage, de même que l'un de nos membres, M. Patrick Meunier, pour celui d'un ponton et d'une plateforme flottante en permettant l'installation.



• L'ANALYSE D'EAU (ET TEST D'ARSENIC)

- Arsenic

L'APELS est de plus en plus informée de la présence d'arsenic dans l'eau potable, conséquence des développements résidentiels et de la fracturation des sols pour l'installation de puits artésiens autour du lac et dans le bassin versant.

Ce petit dépliant, produit par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie (CIUSSS) et du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) est [consultable ici-même](#). Il répondra à certaines de vos questions tout en vous référant aux ressources disponibles. C'est avec cette problématique à l'esprit que l'APELS a décidé d'offrir cette année, lors de l'analyse d'eau, une option 4, consacrée à l'arsenic (voir à la suite).

- Analyse d'eau

Pour rappel, l'analyse d'eau est un service de l'APELS disponible aux seuls membres en règle. Pour vous accommoder, il est cependant prévu, au besoin, que vous puissiez acquitter votre cotisation annuelle 2017-2018 sur place, au comptant ou par chèque, séparément des tests d'analyse d'eau. Les **analyses disponibles** encore cette année (avec le Groupe Environex) sont :

- **Option 1** : coliformes totaux, colonies atypiques et E. coli : 25.00 \$;
- **Option 2** : coliformes totaux, colonies atypiques, E. coli **et** entérocoques : 40.00 \$;
- **Option 3** : coliformes totaux, colonies atypiques, E. coli, entérocoques **et** arsenic : 60.00 \$;
- **Option 4** : arsenic seulement : 30.00 \$.

QUAND : **le dimanche 11 juin 2017**. Le ramassage des bouteilles vides se fait entre 8 h 30 et 10 h 30. Le retour des bouteilles contenant les échantillons se fait, au plus tard, à 13 h 00.

OÙ : chez Lise Dion, 94, Chemin du Cèdre (secteur sud).

MODALITÉS :

- inscription directement sur place le jour même, et paiement au comptant ou par chèque libellé au nom de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely (APELS);

- S.V.P. À ce moment, pour éviter toute confusion, vous indiquez votre nom comme membre actif 2017-2018, le nom de votre conjoint(e), votre adresse complète au lac Stukely, et votre numéro de téléphone (si disponible).

RÉSULTATS DES ANALYSES : les résultats des tests (qui sont faits à Longueuil) vous seront transmis directement par le groupe Environex par courriel. Pensez donc à indiquer correctement l'adresse de courriel à laquelle acheminer les résultats!

BESOIN D'INFORMATIONS ADDITIONNELLES? Contactez :
Lise Dion (450) 297-1060, lisedion13@hotmail.com ou
Josée Lebeau (450) 297-3769, joseelebeau54@icloud.com

DIVERS, ÉCHOS ET RESSOURCES D'INTÉRÊT

• PRÉVENTION

La MRC Memphrémagog rend disponible ce document concernant les espèces fauniques exotiques envahissantes : <http://www.mrcmemphremagog.com/especes-exotiques-envahissantes-alerte-intrus-a-nos-portes/>

• ACCÈS AU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

La Direction du parc national du Mont-Orford nous demande de rappeler qu'il est nécessaire de détenir un droit d'accès à chacune de vos visites au parc et vous remercie d'avance de votre collaboration. Elle vous rappelle que, pour ce faire, plusieurs options s'offrent à vous, soit :

- vous procurer une carte annuelle au comptoir de services ou par Internet à www.sepaq.com/fr/reservation/parcs-quebec/carte-annuelle;
- acquitter votre accès quotidien par Internet au www.sepaq.com/fr/reservation/parcs-quebec/acces-quotidien;
- payer votre accès quotidien aux bornes d'autoperception situées à l'entrée du Chemin du Cèdre et à l'entrée de la piste cyclable la Route verte (accès par le Chemin George-Bonnallie).

N.B. Veuillez noter que seuls les cyclistes **traversant** le parc en empruntant la **Route verte** d'un bout à l'autre n'ont pas à détenir un droit d'accès.

• LE PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD POURSUIT SA MÉTAMORPHOSE!

La Direction du parc nous faisait parvenir, pour diffusion auprès de nos membres, un petit document présentant ses nouveautés infrastructurelles. Ce document peut être consulté en cliquant ici-même : [Parc national du Mont-Orford : Nouveautés 2017](#)



L'APELS s'occupe de la protection de l'environnement du lac Stukely et de la qualité du milieu de vie de ses membres.

Travaillons ensemble à la protection du lac.

*Vous recevez ce message parce que vous nous avez indiqué cette préférence à [{Organization_URL}](#).
Si vous ne souhaitez plus recevoir l'Infolettre APELS, veuillez cliquer "Unsubscribe" plus bas.
Copyright © {Organization_Name}, 2013-2016 - Tous droits réservés. 16, chemin des Oblats, Eastman, Québec J0E 1P0*